



Code de Transparence

Septembre 2025



DÉCLARATION D'ENGAGEMENT

L'ISR est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion par Ossiam de ses fonds. Ossiam offre en effet des fonds ISR depuis 2016.

Notre Code de Transparence est disponible publiquement sur notre site internet (www.ossiam.com).

CONFORMITÉ AVEC LE CODE DE TRANSPARENCE EUROPÉEN

Ossiam s'engage à être aussi transparente que possible sur les questions ISR compte tenu et sous réserve des dispositions réglementaires qui lui sont applicables et de l'environnement concurrentiel dans lequel elle opère.

Les fonds ISR soumis au présent Code respectent l'ensemble des recommandations du Code de Transparence Européen conçu et approuvé par l'AFG (Association Française de la Gestion Financière), le FIR (Forum pour l'Investissement Responsable) et Eurosif (*European Sustainable Investment Forum*).



Table des matières

1.	Liste des fonds concernés par ce Code de Transparence	4
2.	Ossiam et sa procédure ISR	5
3.	Fonds ISR - démarche et données	11
4.	Processus de gestion des fonds Ossiam ISR	17
5.	Contrôles ESG	20
6.	Mesures d'impact et reporting ESG	22
7.	Caractéristiques.....	23
8.	Glossaire	28

Liste des fonds concernés par ce Code de Transparence

- Tous les fonds ayant reçus le label ISR ("fonds Label ISR ») gérés par Ossiam et mentionnés dans ce Code sont ouverts au public et sont disponibles sur le site web d'[Ossiam](https://www.ossiam.com) dans la section Stratégies.

Fonds	Classe d'actifs principale	Labels	Encours au 29/08/2025	Stratégie(s)		Document
				Dominante	Complémentaires	
Ossiam ESG Low Carbon Shiller Barclays CAPE® US Sector UCITS ETF	Actions USA		27 988 661 €	Thématique ISR	Exclusion Engagement	DIC – EUR DIC – USD PROSPECTUS RAPPORT DE GESTION – EUR RAPPORT DE GESTION – USD REPORTING EXTRA-FINANCIER
Ossiam Food for Biodiversity UCITS ETF	Actions Internationales		1 591 387 €	Best In Class Thématique ISR	Exclusion Engagement	DIC – EUR DIC – USD PROSPECTUS RAPPORT DE GESTION-EUR RAPPORT DE GESTION - USD REPORTING EXTRA-FINANCIER
Ossiam Europe ESG Machine Learning	Actions Européennes		59 142 955 €	Best In Universe Thématique ISR	Exclusion Engagement	DIC PROSPECTUS RAPPORT DE GESTION REPORTING EXTRA-FINANCIER

Les fonds ci-dessous n'ont pas le Label ISR

Fonds	Classe d'actifs principale	Labels	Encours au 29/08/2025	Stratégie(s)		Document
				Dominante	Complémentaires	
Ossiam US Equity Factors Screened UCITS ETF	Actions USA		12 613 384 €	Best In Class Thématique ISR	Exclusion Engagement	DIC – EUR DIC - USD PROSPECTUS RAPPORT DE GESTION – EUR RAPPORT DE GESTION – USD REPORTING EXTRA-FINANCIER
Ossiam US Minimum Variance Screened NR UCITS ETF	Actions USA		14 540 558 €	Best In Class Thématique ISR	Exclusion Engagement	DIC – EUR DIC - USD PROSPECTUS RAPPORT DE GESTION – EUR RAPPORT DE GESTION – USD REPORTING EXTRA-FINANCIER
Ossiam ESG Shiller Barclays CAPE Europe	Actions Européennes		2 187 125 €	Best in Class	Exclusion Engagement	DIC PROSPECTUS

Sector UCITS ETF						RAPPORT DE GESTION REPORTING EXTRA-FINANCIER DIC - 1C EUR
Ossiam Serenity Euro	Trésorerie synthétique		536 292 177 €	Best in Class	Exclusion	PROSPECTUS

Ossiam et sa procédure ISR

2.1 Société de gestion en charge des fonds auxquels s'applique ce Code

Ossiam est une société de gestion d'actifs spécialisée principalement dans les fonds d'investissement basés sur des processus d'investissement systématiques, notamment des fonds négociés en bourse (ETF). Les ETFs gérés par Ossiam sont cotés sur les principales places boursières européennes, notamment la Deutsche Börse, la Borsa Italiana, le London Stock Exchange, NYSE Euronext et le SIX Swiss Exchange depuis 2011.



36 rue Brunel, 75017 Paris

Tél. : +33 (0)1 84 79 42 70

Société anonyme au capital de 286 080 euros Agrément AMF n° GP 10000016

Ossiam est un affilié de Natixis Investment Managers

Site internet www.ossiam.com

2.2 Historique

Fondée en 2010, Ossiam est une société de gestion française d'OPCVM et de FIA spécialisée dans la gestion quantitative. Filiale de Natixis Investment Managers, Ossiam est réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Le total des actifs sous gestion d'Ossiam s'élève à 11,45 milliards d'euros au 29 août 2025.

2.3 Démarche d'investisseur responsable

Depuis 2016, Ossiam développe des fonds d'investissement qui intègrent de façon systématique des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans leur processus d'investissement. C'est également en 2016 qu'Ossiam s'est engagée comme investisseur responsable sur la base des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies et a commencé à voter, pour tous ses fonds, conformément à sa politique de vote ESG.

 PRI Principles for Responsible Investment	Ossiam est devenue signataire des PRI en avril 2016. En signant les principes, Ossiam s'engage publiquement à les adopter et à les mettre en œuvre, mais également à évaluer leur efficacité. C'est ainsi une façon pour Ossiam d'aligner sur le long terme ses activités d'investissement avec l'intérêt général. Un rapport sur les progrès réalisés est complété chaque année par chacun des signataires et disponible sur le site des PRI.
--	---

Par le vote et l'engagement, Ossiam a à cœur d'encourager les meilleures pratiques pour lutter contre le changement climatique, mais aussi les meilleurs standards de gouvernance d'entreprise et de durabilité. C'est également par ces voies qu'Ossiam s'efforce d'exercer une influence positive pour une gestion durable des entreprises dans lesquelles elle investit ses actifs sous gestion, de façon transparente et mesurable, dans l'intérêt à long terme des investisseurs et de l'économie.

2.4 Formalisation de la démarche d'investisseur responsable

La démarche d'investisseur responsable d'Ossiam est axée sur trois piliers complémentaires qui constituent la base de nos engagements :

Transparence : La philosophie d'investissement d'Ossiam repose sur des critères transparents, vérifiables et disponibles publiquement sur son site internet. Chaque politique d'investissement détaillant les objectifs poursuivis par Ossiam ainsi que les standards et les processus mis en œuvre afin de les atteindre est disponible sur le site internet de la société.

Mesurabilité : Ossiam investit dans les actifs financiers pour le compte de ses investisseurs sur la base de paramètres quantitatifs et d'objectifs mesurables. Le rôle des données extra-financières (ESG, émissions carbone, etc.) est donc central dans notre démarche. Pour que la démarche responsable soit significative et efficace, elle doit être intégrée, structurellement, à la stratégie d'investissement, en cohérence avec notre philosophie d'investissement systématique et fondée sur des règles et des données objectives. Pour renforcer et faciliter la mesurabilité des choix ISR implémentés par Ossiam dans ses fonds, la société s'est engagée dans plusieurs démarches qui visent à une plus grande transparence et disponibilité de ces données pour les acteurs financiers.

Engagement : L'investissement responsable peut contribuer à l'amélioration de la stabilité économique et des marchés financiers à long terme, en orientant le capital vers des activités qui ont des impacts sociaux et environnementaux positifs, mais cela doit être accompagné d'une activité d'engagement pour inciter et soutenir la transformation des entreprises dans lesquelles Ossiam investit.

2.5 Gestion des risques et opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique

L'analyse ESG, réalisée par Ossiam, prend en considération les risques et les opportunités d'investissement liés aux entreprises dans lesquelles les fonds pourraient investir. Cette analyse est directement intégrée dans le processus d'investissement, sous la forme d'une ou plusieurs techniques détaillées ci-dessous :

- Réduction d'empreinte carbone
- Réduction d'intensité carbone
- Réduction des émissions potentielles à partir des réserves fossiles
- Amélioration du ratio Green-to-Brown
- Approche Best-In-Class
- Approche Best-In-Universe
- Exclusion des entreprises controversées et qui font l'objet d'un risque réputationnel significatif
- Exclusion des secteurs controversés

- Identifications des risques et opportunités via le Machine Learning
- Exclusions des entreprises en violation du Pacte Mondiale des Nations Unies
- Contribution aux objectifs environnementaux définis par la Taxonomie de l'Union Européen
- Identification de plans de transition crédibles

Chacune de ces techniques (voir la Section 0 pour plus de détails) est implémentée dans les fonds mentionnés par ce Code, selon les politiques d'investissements respectives, en utilisant des paramètres et des mesures qui intègrent la problématique du changement climatique, soit directement (par exemple les émissions de gaz à effet de serre ou le Green-to-Brown ratio), soit indirectement (les exclusions des secteurs controversés ou les controverses environnementales).

2.6 Les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable

L'activité d'Ossiam en matière d'investissement responsable, sa mise en œuvre et son suivi, sont supervisés par le Comité ESG. Le Comité est présidé par le Président du directoire d'Ossiam et se réunit tous les trimestres. Les membres de ce Comité sont le/la :

Président

Directeur général

Directeur de la gestion et des opérations

Responsable de la gestion et de la recherche

Responsable de la recherche

Responsable du développement commercial

Responsable conformité et contrôle interne

Responsable du marketing

Responsable ESG et ISR

Responsable des risques

Il s'assure que le développement des stratégies d'investissement est en ligne avec la culture d'entreprise, les valeurs ainsi que les préoccupations des membres du personnel sur le climat, la biodiversité et, plus généralement, l'investissement responsable. Ses missions incluent, entre autres, l'examen et l'approbation des nouvelles politiques et de leurs mises à jour / mises en conformité, ainsi que les nouveaux projets d'engagement et les initiatives publiques sur les thématiques ISR.

Equipe	Rôle
--------	------

IR & RSE	L'équipe fournit, pilote, et soutient la mise en œuvre de toutes les questions relatives à l'investissement responsable. Elle joue également un rôle important dans la formation des autres équipes.
Recherche et gestion	L'équipe définit et structure les programmes des recherches sur toute thématique ESG et d'investissement responsable. Les programmes sont ensuite transformés en solutions d'investissement et mis en œuvre dans nos fonds.
Développement commercial	L'équipe s'engage proactivement auprès des clients et des distributeurs sur les questions d'investissement responsable, en identifiant avec eux les solutions d'investissement durable les plus adaptées à leurs besoins, objectifs et contraintes, notamment en matière de politique ISR, de politique d'engagement et de politique de vote sur mesure.
Middle office, risque et conformité	Chacune dans son rôle, les équipes s'assurent de la conformité et du bon respect des politiques d'investissement de nos fonds, avec un accent particulier sur les fonds ISR visés par ce Code et pour lesquels les contrôles financiers sont complétés par les contrôles spécifiques de la bonne application des politiques ISR.
Juridique	L'équipe joue un rôle clé dans l'analyse et l'application de la réglementation sur l'ensemble des sujets ISR liés aux activités de la société.

2.7 Nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR

Ossiam dispose d'une équipe en charge de l'investissement responsable et durable composée de trois personnes.

Le directeur de la recherche, Ksenya Rulik. **Ksenya** a rejoint Ossiam en 2010 en tant que gestionnaire de portefeuille, où elle a dirigé le développement de l'équipe de recherche quantitative. Après son premier mandat chez Ossiam, elle a fait une transition vers le monde universitaire avant de prendre la direction de la recherche quantitative chez Kepler Cheuvreux, un courtier européen indépendant, où elle a développé des solutions et des modèles quantitatifs pour le trading et l'investissement systématique pendant quatre ans. Ksenya a plus de 20 ans d'expérience dans la recherche quantitative, la gestion de fonds et le monde universitaire. Elle est titulaire d'un doctorat en économie et d'un doctorat en physique théorique de l'université de Turin.

Le responsable ISR, Frédéric Bach. **Frédéric** a rejoint Ossiam en novembre 2021 en tant que responsable ESG et ISR. Auparavant, il a développé des compétences en intégration de l'ESG, engagement et vote actionnaire auprès de gérants, fournisseurs de données et ONG à Londres depuis 2015. Il a acquis une expérience des marchés financiers en tant que trader, analyste, gérant de portefeuille et directeur de la recherche pour le compte de diverses structures en Europe, au Moyen-Orient et au Japon. Frédéric est diplômé de l'ENS Télécom Bretagne (aujourd'hui IMT Atlantique) et de l'ESSEC. Il est également analyste financier CFA® Charterholder.

Analyste ESG, Juan Pablo Grimaldi Niño. **Juan Pablo** a une formation en économie et un master en durabilité et innovation sociale d'HEC Paris. Il a rejoint Ossiam en tant qu'analyste ESG en 2020, après l'obtention de son master. Juan Pablo coordonne la mise en œuvre des activités

d'investissement responsable à travers Ossiam. Il est animateur certifié de la Fresque du climat, Fresque de la biodiversité et 2 tonnes. Actuellement, il suit le cours « Learning Lab TNFD » pour accompagner la société sur l'implémentation des recommandations de la TNFD.

L'équipe de recherche, composée de deux personnes additionnelles, est pour sa part significativement associée à la définition et à la mesurabilité des stratégies de gestion ISR.

Les spécificités de la gestion responsable d'Ossiam, principalement basée sur les données ESG relatives à des univers d'investissement particulièrement larges (sur plusieurs zones géographiques et classes d'actifs) requièrent l'accès à diverses données fournies par les principaux acteurs de l'information extra-financière. Ossiam a donc choisi de coopérer avec plusieurs fournisseurs de données ISR offrant la couverture d'un univers le plus large possible, avec toute la granularité nécessaire, tout en assurant une diversification de ses sources via de multiples partenariats (voir Section 3.2).

2.8 Les initiatives responsables

 Principles for Responsible Investment	Ossiam est signataire des PRI, la principale initiative mondiale sur l'investissement responsable, soutenue par les Nations Unies.
 TASK FORCE ON CLIMATE-RELATED FINANCIAL DISCLOSURES	Ossiam soutient publiquement le groupe de travail du Conseil de Stabilité Financière sur les divulgations financières liées au climat (Task Force on Climate-related Financial Disclosures - TCFD)
 A COLLER INITIATIVE	Ossiam est membre du Farm Animal Investment Risk & Return (FAIRR), un réseau d'investisseurs mondiaux qui cherchent à sensibiliser les entreprises et la société sur les risques et les opportunités ESG dans le cadre de l'élevage intensif et de la protéine animale.
 Finance for Biodiversity Pledge	Ossiam est membre du « Business @ Biodiversity » et soutient leur engagement « Finance for Biodiversity pledge ». L'objectif de cet engagement collectif est de faire de la biodiversité une question essentielle pour le secteur financier. Dans le cadre de cette adhésion, Ossiam s'engage à évaluer son impact sur la biodiversité et à rendre compte de l'impact sur la biodiversité liée à ses investissements.
 THE INVESTOR AGENDA ACCELERATING ACTION FOR A NET-ZERO EMISSIONS ECONOMY	Ossiam est signataire du « 2021 Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis » (IIGCC), qui appelle les gouvernements à relever leurs ambitions climatiques, et à mettre en œuvre des politiques ambitieuses, en mobilisant les investissements, face au réchauffement climatique.

	Ossiam est membre du « Carbon Disclosure Project (CDP) », une organisation internationale à but non lucratif, qui aide les entreprises et les villes à rendre public leur impact environnemental, en standardisant la mesure de reporting des risques et impacts. En tant que membre, Ossiam s'engage à soutenir les campagnes du CDP incitant les entreprises à publier leurs émissions et à adopter des objectifs de réduction conformes à la science (Science-Based Targets).
	Ossiam participe à l'initiative Nature Action 100 en initiant et menant des dialogues avec les entreprises sélectionnées pour évaluer et encourager des actions qui contribueront à la protection, la préservation et la restauration de la nature et des écosystèmes.

2.9 Encours fonds Label ISR

Au 29 août 2025, l'encours total des actifs fonds Label ISR sous gestion était de 88 723 003 EUR.

2.10 Encours fonds Label ISR par rapport à l'encours total sous gestion

Au 29 août 2025, l'encours total des actifs fonds Label ISR sous gestion représentait 0,7% de l'encours total sous gestion.

2.11 Les fonds Label ISR ouverts au public

Tous les fonds Label ISR soumis au présent Code sont ouverts au public.

Fonds Label ISR - démarche et données

3.1 Les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG

Pour les fonds listés à la Section 0, l'intégration des critères ESG est structurelle : les processus d'investissement sont construits autour des critères ESG, selon une ou plusieurs techniques évoquées dans la Section 2.5 qui permettent :

D'atteindre des objectifs extra-financiers répondant aux préoccupations des investisseurs, par exemple sur le climat, sur la biodiversité ou la gouvernance, pour s'assurer que leurs investissements sont cohérents avec leurs valeurs et leur éthique.

D’appréhender les risques ESG inhérents aux investissements, à commencer par le risque relatif au changement climatique, qu’il soit physique (ex. impact négatif d’événements naturels extrêmes), économique (ex. technologies obsolètes ou pertes de compétitivité), réputationnelles (liées aux controverses) ou réglementaire (ex. introduction de taxes carbone). Aussi important soient-ils, ces risques doivent être analysés en association avec d’autres facteurs ESG tels que les risques liés à la perte de la biodiversité, aux défaillances de gouvernance, ou des relations sociales des entreprises avec les parties prenantes.

De saisir des opportunités d’investissements offertes aux entreprises qui sauront s’adapter et proposer des produits et des services contribuant à apporter des solutions aux problématiques, notamment celles soulevées par le réchauffement climatique, mais aussi par la transformation de nos sociétés vers des économies plus justes et des modes de consommation plus durables. En identifiant et accompagnant ces entreprises dans leur démarche responsable, les stratégies d’investissement peuvent aussi saisir des opportunités financières.

D’appliquer une politique d’engagement actionnarial auprès des entreprises ou en nouant des partenariats et en participant aux initiatives proposées par les régulateurs pour favoriser le déploiement de capitaux vers les solutions qui contribuent positivement aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD), cadre de référence structurant pour comprendre et évaluer le développement durable.

3.2 Les moyens internes et externes utilisés pour l’évaluation ESG des émetteurs

Ossiam utilise des fournisseurs de données ESG reconnus afin d’assurer la plus grande couverture de ses univers d’investissement. L’utilisation conjointe de données de fournisseurs différents permet de fiabiliser les critères de décisions d’investissement des stratégies concernées. A ce jour, Ossiam construit ses méthodologies de notation ESG à partir des données produites par les partenaires suivants :

Provider		Principales données ESG
Sustainalytics		Ratings ESG, ESG Risk Ratings, Controverses, Secteurs controversés (voir la Section 0 pour plus de détails), Pacte Mondial de l’ONU, armement controversé, émissions de gaz à effet de serre, Principal Adverse Impacts, Taxonomie de l’Union Européen
Trucost		Emissions de gaz à effet de serre, mixes énergétiques, réserves fossiles.
ISS		Score de température, risque physique, alignement scénario climatique, objectifs ODD, analyse net zéro

Iceberg Datalab	 Iceberg Data Lab	Empreinte biodiversité, facteurs d'impact biodiversité, émissions de gaz à effet de serre.
CDP		Emissions de gaz à effet de serre, utilisation de l'eau, impacts environnementaux.
Proxinvest		Indicateurs de gouvernance
Autres		Recherche ESG provenant de plusieurs ONG, centres de recherche, investisseurs publics, etc.

Les équipes Gestion, Recherche et ESG travaillent en lien direct avec les partenaires externes pour analyser leurs méthodologies, effectuer leur audit annuel, s'assurer de la qualité et de la robustesse de leurs données, et les utiliser de manière pertinente dans le cadre des processus d'analyse et d'investissement. Ces activités sont supervisées par le Comité ESG, ainsi que décrit à la Section 2.6.

3.3 Les critères ESG pris en compte par les fonds

La philosophie commune aux fonds définis à la Section 0 consiste en l'intégration des critères ESG, selon les techniques détaillées à la Section 2.5, de manière transparente, mesurable et basée sur les données fournies par un ou plusieurs prestataires, et dont les détails sont fournis à la Section 0.

3.4 Les principes et critères liés au changement climatique

L'approche utilisée par les stratégies d'investissement en liaison avec le changement climatique dépend de plusieurs facteurs qui peuvent influencer sur le choix des indicateurs utilisés. Parmi ceux-ci, on retrouve la classe d'actifs (actions, obligations, etc.), la zone géographique (Europe, US, etc.), le style de gestion (concentré, diversifié, objectif financier ex-ante, etc.), le degré de flexibilité (contraintes réglementaires, contraintes de diversification, écarts de suivi par rapport à un indice, etc.). En fonction des analyses préliminaires, l'équipe Recherche identifie les critères les plus pertinents pour atteindre les objectifs liés à la lutte contre le changement climatique et qu'on peut classer dans les groupes suivants :

Risque de transition. Défini comme l'exposition des entreprises aux évolutions induites par la transition vers une économie bas-carbone ou l'exposition à des ressources et actifs qui dépendent directement des évolutions liées à la thématique climatique. Parmi les critères, on retrouve les empreintes carbone, l'intensité carbone, le score de température, les réserves fossiles, les procédures et les stratégies climatiques des entreprises (un critère qui figure dans la palette qui compose le score ESG), l'appartenance directe ou indirecte à un secteur controversé sous l'angle climatique (par exemple le charbon thermique).

Opportunités. Définies comme les éléments climatiques qui pourraient caractériser les entreprises les mieux positionnées dans une économie bas-carbone. Parmi les indicateurs, on retrouve l'intensité carbone, le mix énergétique, le ratio *Green-to-Brown*, les réserves fossiles, les cibles mises en œuvre au niveau de la stratégie climatique de l'entreprise (un critère qui figure dans la palette qui compose le score ESG), les opportunités identifiées par le *Machine Learning* ESG sur le climat.

Alignement. Défini comme le degré de conformité de la stratégie climatique d'une entreprise avec les objectifs internationaux en matière de climat. Parmi les indicateurs, on retrouve les intensités carbone, les mixes énergétiques, le score de température ou l'empreinte carbone (exprimés en variation par rapport à un point de référence).

Contraintes. Définies comme des objectifs à atteindre au niveau du portefeuille. Parmi les indicateurs on retrouve l'empreinte et l'intensité carbone, ainsi que l'empreinte biodiversité.

Par ailleurs, Ossiam suit la progression de l'exposition de ses fonds aux risques physiques liés au changement climatique. Cette analyse prend en compte les impacts des événements naturels catastrophiques sur les entreprises dans lesquelles les fonds investissent, et dont la fréquence est estimée augmenter dans le contexte du réchauffement climatique.

3.5 La méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (constructions, échelle d'évaluation...)

Les émetteurs sont évalués en termes ESG sur la base des méthodologies suivantes :

Les notations ESG de Sustainalytics mesurent la gestion par les entreprises des questions environnementales, sociales et de gouvernance qui peuvent avoir un impact sur leurs activités, en utilisant une méthodologie structurée et objective. Le processus de détermination d'une notation consiste à identifier les questions ESG clés, évaluer leur importance relative et identifier les indicateurs pertinents et leurs poids respectifs.

Ces notations reflètent les trois dimensions de la durabilité pour une entreprise : son exposition aux questions ESG affectant son secteur, son degré de transparence sur les questions ESG, et son efficacité dans la gestion de ces questions. Ces notations sont ensuite agrégées pour constituer le score ESG (et pour créer des ratings E, S et G afin de donner plus d'informations sur le profil de l'entreprise).

Les évaluations de controverses sur des sujets ESG sont construites sur la base des incidents relatifs à des thèmes significatifs en matière d'investissement durable. Parmi ces critères, on retrouve les

incidents environnementaux, les violations des droits de l'homme, les problématiques de corruption, les incidents affectant les communautés et les employés liés à l'entreprises, les violations importantes de l'éthique publique. Les controverses sont réparties par le fournisseur des données selon cinq catégories : Severe, High, Significant, Moderate, Low. Ossiam réorganise les catégorisations selon les trois échelons décrits ci-dessous :

Echelle Ossiam	Catégories fournisseur	Description
Rouge	Catégorie 5 – Severe	L'événement considéré a un impact grave sur l'environnement et la société, posant de sérieux risques commerciaux pour l'entreprise. Cette catégorie représente un comportement d'entreprise exceptionnellement répréhensible, une fréquence élevée de récurrence des incidents, une gestion très médiocre des risques ESG, ainsi qu'un manque manifeste de volonté de l'entreprise de traiter ces risques.
Orange	Catégorie 4 – High	L'événement considéré a un fort impact sur l'environnement et la société, posant des risques commerciaux élevés pour l'entreprise. Ce niveau d'évaluation reflète des problèmes systémiques et/ou structurels au sein de l'entreprise, des systèmes de gestion faibles et une réponse insuffisante de l'entreprise, ainsi qu'une récurrence d'incidents.
Vert	Catégorie 3 – Significant	L'événement considéré a un impact significatif sur l'environnement et la société, posant des risques commerciaux importants pour l'entreprise. Ce niveau d'évaluation indique des preuves de problèmes

		structurels dans l'entreprise dus à la récurrence d'incidents et à une mise en œuvre inadéquate (ou absence) de systèmes de gestion.
	• Catégorie 2 – Moderate	L'événement considéré a un impact modéré sur l'environnement et la société, posant des risques commerciaux modérés pour l'entreprise. Ce niveau d'évaluation reflète une faible fréquence de récurrence des incidents ainsi que des systèmes de gestion et/ou une réponse de l'entreprise adéquats ou solides permettant d'atténuer les risques futurs.
	• Catégorie 1 – Low	L'événement considéré a un faible impact sur l'environnement et la société, et les risques pour l'entreprise sont minimes ou négligeables .

L'analyse de controverses est utilisée par les fonds labellisés Label ISR comme décrit dans la section 7. Elle est également utilisée dans le programme d'engagement pour cibler les sociétés à engager (échelon orange).

Sur les mesures liées aux empreintes carbone, l'intensité ou les réserves, Ossiam fait référence aux directives et spécifications détaillés dans la réglementation SFDR¹, qui a permis une standardisation des méthodologies de calculs. En ce qui concerne la donnée source sur les émissions carbone et autres mesures climatiques, Ossiam utilise les mesures et fait référence aux méthodologies de ses prestataires, tels que définis dans la Section 3.2.

Les notations ODD mesurent la gestion des externalités, négatives et positives, d'une entreprise et l'utilisation des produits et services sur l'ensemble de la chaîne de valeur pour atteindre la réalisation des objectifs de développement durable. La notation présentée est la moyenne pondérée des notations comprises dans le portefeuille et s'étend de moins 10 (obstacle important aux ODD) à plus 10 (contribution importante aux ODD). Les entreprises qui ont une notation

¹ Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

positive élevée, c'est-à-dire qui contribuent à la réalisation des ODD, sont perçues comme des entreprises présentant une opportunité ESG.

Les notations de gouvernance mesurent la performance des entreprises selon quatre facteurs caractéristiques d'une bonne pratique : la composition du conseil d'administration, la politique de rémunération, les droits des actionnaires et l'audit. Les notes sont basées sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Les entreprises qui ont une notation basse sont considérées comme présentant un risque de gouvernance élevé.

Par ailleurs, les opportunités ESG peuvent être identifiées avec la méthodologie Machine Learning ESG (Section 0 pour plus de détails).

3.6 Fréquence de révision de l'évaluation ESG des émetteurs et gestion des controverses

La fréquence de l'évaluation ESG des émetteurs dépend de la fréquence de révision des stratégies d'investissement visées par ce Code et de la fréquence de mise à jour des données ESG utilisées dans les stratégies. Si les données ESG sont en général revues sur base annuelle ou, dans certains cas spécifiques, sur base trimestrielle ou journalière, la fréquence de révision des stratégies est, elle, plus rapide, généralement mensuelle ou trimestrielle.

En ce qui concerne les controverses et, plus généralement, les exclusions ESG mises en œuvre dans nos fonds (par exemple, les secteurs controversés, les violations du Pacte mondial de l'ONU, etc.), Ossiam réalise un suivi quotidien sur l'ensemble des fonds visés par ce Code et définis à la Section 0.

Processus de gestion des fonds Ossiam ISR

4.1 Mise en œuvre des résultats de la recherche ESG dans la construction du portefeuille

En ligne avec sa philosophie centrale fondée sur une approche quantitative et systématique, la sélection des titres résulte de règles conçues par Ossiam et appliquées systématiquement. L'expertise d'Ossiam, en tant que gérant systématique, réside dans le choix de ces règles, y compris celles liées à l'ESG, qui sont ensuite directement mises en œuvre dans les stratégies. Le processus général d'investissement ISR comprend, en fonction des stratégies d'investissement, une ou plusieurs des techniques mentionnées ci-dessous :

Analyse ESG & Financière. Ossiam utilise les modèles quantitatifs qu'elle a développés, qui visent à déterminer des règles d'évaluation des titres de l'univers d'investissement sur la base de leurs caractéristiques ESG et de leur relation aux caractéristiques financières des entreprises. Le processus permet à Ossiam de s'assurer qu'au moins 90% des titres de ses portefeuilles ont fait l'objet d'une analyse extra-financière.

Exclusions. Le modèle quantitatif qui traduit les exclusions en règles d'investissement, communément appelé filtre d'exclusions, est constitué d'une liste de critères s'appliquant séquentiellement à l'univers d'investissement, et qui permet de retirer de l'univers éligible toute entreprise n'ayant pas les caractéristiques ESG nécessaires pour être en conformité avec le critère donné. Parmi les critères utilisés dans les stratégies visées par ce Code, on retrouve l'exclusion pour cause de controverses (le niveau de sévérité dépendant du type de stratégie), les violations du Pacte mondial de l'ONU, les émetteurs domiciliés dans un territoire figurant sur la liste noire ou grise du Groupe d'action financière (GAFI) ou la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales, et l'exposition aux secteurs contestés (voir Section 0 pour plus de détails).

Intégration ESG. Les modèles quantitatifs qui traduisent l'intégration ESG en règles d'investissement ont pour objectif de restreindre l'univers d'investissement aux titres dont les qualités et les profils ESG correspondent aux objectifs que la stratégie d'investissement poursuit. Parmi les modèles les plus utilisés, on trouve le *Best-In-Class*, le *Best-In-Universe* et le *Machine Learning* (voir Section 0 pour plus de détails).

Objectifs. Ossiam envisage l'impact de ses investissements comme l'ensemble des résultats, en termes d'investissement durable, qu'un choix de portefeuille peut engendrer par rapport au statu quo. L'impact est donc vu comme la conséquence du « changement », soit à travers la sélection des titres qui correspondent le mieux à un objectif donné, ou par les mesures d'engagement avec les entreprises destinées à les orienter dans la voie d'un changement vers des pratiques plus durables. Les objectifs doivent être clairs et mesurables. Ossiam a développé des modèles d'allocation d'actifs qui reposent sur l'optimisation de portefeuille. Cette technique qui permet de déterminer, dans un univers de titres éligibles donné, le meilleur portefeuille sur la base d'un critère donné, tout en le contraignant selon certaines caractéristiques prédéfinies. Dans le cadre de l'optimisation de portefeuille, on retrouve les approches qui permettent d'effectuer une réduction de l'empreinte carbone, une réduction de l'empreinte de biodiversité, l'alignement à un scénario climatique donné, une contribution déterminée aux ODD ou la maximisation d'une ou plusieurs caractéristiques ESG que la stratégie veut mettre en avant (voir Section 0 pour plus de détails).

Les détails pour chacun des fonds définis dans la Section 0 sont rassemblés dans la Section 0.

4.2 Prise en compte des critères relatifs au changement climatique dans la construction du portefeuille

Les critères relatifs au changement climatique sont pris en compte à chaque étape du cadre méthodologique développé dans la Section 4, et selon les caractéristiques de chaque fonds, ainsi que détaillé dans la Section 0.

Analyse ESG & Financière. Parmi les caractéristiques ESG nécessaires à la réalisation de l'analyse, on retrouve les scores ESG, qui eux-mêmes découlent d'indicateurs portant sur les politiques environnementales des entreprises, leurs programmes et leurs efforts, leur impact sur l'environnement, le climat et la biodiversité. Lorsque présentes parmi les objectifs, les empreintes carbone et mesures climatiques dérivées font aussi partie de l'analyse ESG.

Exclusions. Parmi les critères d'exclusion liés au changement climatique, on retrouve les secteurs controversés, comme le charbon thermique, la production d'électricité avec une intensité carbone incompatible avec l'Accord de Paris, les nouveaux projets d'exploration, d'extraction ou de raffinage d'hydrocarbures, les nouveaux projets d'exploration, d'extraction ou de transport de charbon thermique, les combustibles fossiles liquides ou gazeux non conventionnels

Intégration ESG. Les approches *Best in class* ou *Best-In-Universe* se basant sur les critères ESG, carbone ou *Machine Learning* ESG, tiennent intrinsèquement compte du changement climatique lorsque celui-ci est un facteur matériel pour l'entreprise (cas du *Machine Learning* ESG), ou lorsque l'impact du changement climatique sur les entreprises fait partie des indicateurs utilisés dans le score ESG (*Best-In-Class* ESG) ou lorsque la mesure utilisée dans le *Best-in-Class* est directement liée au changement climatique (empreinte carbone par exemple).

Objectifs. Ceux-ci peuvent être atteints via les réductions d'empreinte carbone, d'intensité carbone ou d'exposition aux réserves fossiles, le *Green-to-Brown* ratio, ou encore par l'alignement du portefeuille à un scénario compatible avec l'Accord de Paris (globalement ou par secteur).

4.3 Prise en compte des émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC)

Les fonds Label ISR d'Ossiam doivent réaliser une analyse ESG portant sur au moins 90% des émetteurs de l'univers. En pratique, compte tenu de l'approche quantitative et systématique d'Ossiam, qui se base sur des critères de sélection dépendant de la disponibilité des données ESG, les portefeuilles finaux ont tous un taux de couverture ESG de 100%, exception faite de cash pour gérer la liquidité et éventuellement pour les titres qui seraient en portefeuille à la suite d'opérations sur titres (par exemple des scissions ou *spin-offs*).

4.4 Changements du processus d'évaluation ESG et/ou processus de gestion dans les douze derniers mois (août 2025)

Au cours des 12 derniers mois, la méthodologie ESG mise en œuvre par Ossiam a fait l'objet de certaines améliorations, notamment en ce qui concerne les exclusions normatives. Nous avons renforcé le contrôle des titres utilisés en collatéral pour les fonds synthétiques. Nous avons également introduit des produits durables avec des contraintes réaménagées.

4.5 Part des actifs investis dans des organismes solidaires

A ce jour, les fonds concernés par ce Code ne sont pas investis dans des organismes solidaires.

4.6 Prêt et emprunt de titres

Ossiam ne pratique le prêt ou l'emprunt de titres pour aucun de ses OPCVM labélisé ISR.

4.7 Utilisation des instruments dérivés

A ce jour, les fonds Label ISR concernés par ce Code n'utilisent pas d'instruments dérivés, exception faite, le cas échéant, pour la couverture du risque de change.

4.8 Investissements dans des OPC

Les fonds concernés par ce Code n'investissent pas dans des OPC.

Contrôles ESG

5.1 Procédures de contrôles internes et/ou externes relatives à la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion des fonds

Le mise en œuvre des règles ESG est effectuée lors des rééquilibrages périodiques de chaque portefeuille, sur la base de sa propre fréquence (de mensuelle à semi-annuelle). Lors de chaque rééquilibrage, toutes les règles, les critères et les objectifs prédéterminés sont systématiquement mis en œuvre, y compris les critères ESG.

La combinaison des contrôles réalisés à chaque rééquilibrage périodique et à chaque date de valorisation permet de s'assurer de la conformité permanente des fonds à la stratégie ESG telle que décrite dans le prospectus du fonds ou la méthodologie de l'indice.

Typologie de fonds	Etape	Description du contrôle
Fonds systématiques gérés activement	Rééquilibrage périodique	L'équipe Risques contrôle de manière indépendante le rééquilibrage du portefeuille en appliquant la stratégie systématique mise en œuvre dans le fonds. A chaque rééquilibrage, les membres de l'équipe Risques recalculent, en appliquant toutes les règles et critères, le portefeuille sur la base des données de marché et des données ESG fournies par l'équipe Recherche. Le calcul est effectué avec des outils propres à l'équipe Risques, ce qui permet une vérification indépendante du respect de toutes les règles et paramètres ESG fixés pour la gestion du fonds. Toute anomalie liée à la validation de la revue du portefeuille serait immédiatement signalée à toutes les parties concernées (le Directeur des Risques, les responsables de l'équipe Gestion et Recherche, le RCCI, et la Direction Générale si nécessaire) et discutée lors du Comité des risques qui a lieu mensuellement.
	A chaque date de valorisation	Les contrôles sont effectués sur la composition des fonds afin de s'assurer que les investissements sont conformes au portefeuille théorique qui a été validé lors du précédent rééquilibrage.
Fonds indiciels	Rééquilibrage périodique	Les fonds ont pour objectif de suivre et répliquer un indice ESG, mais le calcul des portefeuilles composant les indices financiers est sous la responsabilité du fournisseur d'indice, qui est indépendant d'Ossiam. Les critères ESG seront explicitement inclus dans la méthodologie de l'indice accessible au public et mis en œuvre par le fournisseur de l'indice. Celui-ci est chargé de s'assurer que les critères ESG définis dans la méthodologie de l'indice sont appliqués à chaque rééquilibrage.
	A chaque date de valorisation	Les contrôles sont effectués sur la composition des fonds afin de s'assurer que les investissements sont conformes à l'objectif de gestion, qui est de répliquer l'indice sous-jacent.

Mesures d'impact et reporting ESG

6.1 Evaluation de la qualité ESG des fonds

La qualité ESG est mesurée par plusieurs indicateurs qu'Ossiam publie régulièrement sur ses fonds, à travers les canaux de communications détaillées à la Sections 6.3.

Critère	Description
Score ESG global Ossiam	Compris entre 0 et 100, le score ESG global est calculé comme la somme pondérée des scores ESG attribués à chaque titre dans le fonds, la pondération étant proportionnelle à la taille de l'investissement du fonds dans chacun des titres. Plus la note ESG globale est élevée, meilleure est la qualité ESG du fonds.
Score E, S et G Ossiam	Les Scores, E, S et G, Ossiam sont les notations attribuées à chaque titre dans les fonds par pilier environnemental (E), social (S) et gouvernance (G). Les Scores sont compris entre 0 et 100. Plus cet indicateur est élevé, meilleure est la qualité E, S ou G du fonds. Chaque titre est noté en considérant la notation E, S ou G de Sustainalytics, les violations du Pacte Mondial de l'ONU et la participation aux secteurs controversés définis par la recherche d'Ossiam.
Mesures climatiques	La méthodologie de calcul de l'empreinte carbone, de l'intensité carbone et des émissions potentielles à partir des réserves fossiles suit les spécifications adoptées par la réglementation. Plus ces trois mesures sont faibles, meilleure est la qualité ESG du fonds. Pour les fonds obligataires, les émissions carbone par habitant ou rapportées au PIB sont, elles aussi, calculées selon les spécifications SFDR. Plus ces indicateurs sont faibles, meilleure est la qualité ESG du fonds.
Energies renouvelables	Pourcentage d'énergie produite à partir de sources renouvelables : plus ce pourcentage est élevé, meilleure est la qualité ESG du fonds.
Température	Cet indicateur permet de suivre l'alignement du portefeuille au scénario de l'Accord de Paris, en calculant un niveau de température théorique associé aux activités des entreprises présentes dans le portefeuille. Plus cet indicateur est faible, meilleure est la qualité ESG du fonds.
Notations ODD	Ces indicateurs ESG permettent d'évaluer la contribution du portefeuille à chacun des objectifs de développement durable (ODD). Ils peuvent être reportés comme la somme pondérée des scores ODD de chaque entreprise dans le portefeuille ou comme le pourcentage du portefeuille qui contribue positivement aux ODD. Dans les deux cas, plus ces indicateurs sont élevés, meilleure est la qualité ESG du fonds.
Notation Gouvernance	La note de gouvernance, comprise entre 0 et 100, permet d'évaluer les pratiques de gouvernance des sociétés présentes dans les fonds. La note incorpore la composition du conseil d'administration, la politique de rémunération, l'audit et les droits des actionnaires. Plus cet indicateur est élevé, meilleure est la gouvernance.
Leviers de décarbonation	Ces indicateurs désignent une action, une stratégie ou une technologie permettant à une organisation (ou à un secteur, voire un pays) de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES).
Mesures de gouvernance sur le climat	Ces indicateurs permettent d'identifier les pratiques de gouvernance adoptées par une organisation pour déployer sa stratégie climatique.

6.2 Indicateurs d'impact ESG utilisés par les fonds

L'enjeu environnemental est au cœur de la philosophie de nos fonds qui prennent en considération des caractéristiques ESG. Leurs objectifs sont corrélés à leur impact sur le climat et la biodiversité. Pour cette raison, les principaux indicateurs d'impact ESG de nos fonds sont liés au climat, et en particulier aux émissions de gaz à effet de serre et aux mesures associées à celles-ci. Ossiam suit également les indicateurs d'impact introduits par le règlement SFDR.

Dans le cadre du Label ISR, les fonds concernés (tel que définis à la Section 0) mettent également en œuvre des indicateurs relatifs aux critères environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G) et aux droits humains, ainsi que précisé dans les caractéristiques à la Section 0.

6.3 Supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion Label ISR des fonds

Ossiam met à la disposition des investisseurs plusieurs documents d'information sur son site <http://www.ossiam.com/> tels que le « Key Investor Information Document » (KIID), le Prospectus, les rapports mensuels, les factsheets, les rapports ESG, le Stewardship Report, les rapports annuels de la SICAV (véhicule luxembourgeois d'investissement), et des ICAV (véhicules irlandais d'investissement).

6.4 Publication des résultats de la politique de vote et de la politique d'engagement

Ossiam publie les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement sur son site web, à la [section](#) ESG.

Caractéristiques

Les critères ESG sont vérifiés uniquement à chaque rééquilibrage des stratégies. Entre deux dates de rééquilibrages, les critères ci-dessous ne seront pas forcément respectés.

Fonds	Critères considérés
Ossiam ESG Low Carbon Shiller Barclays CAPE® US Sector UCITS ETF	Analyse ESG Au moins 90% des entreprises éligibles doivent faire l'objet d'une analyse extra-financière portant sur les critères ESG et les empreintes carbone. Exclusions - Secteur énergétique L'application de cette exclusion permet une conformité avec les exclusions du Label ISR au regard du critère environnemental. - Producteurs d'électricité avec une intensité carbone qui n'est pas alignée avec les objectifs de Paris - Armement controversé - Controverses sévères (catégorie 5) - Violations du Pacte mondial de l'ONU - Tabac, culture, production et distribution - Charbon thermique - Armement - Société pétrolière ou gazière dérivant plus de 10% de ses revenus de l'exploration, l'extraction ou la distribution.

	Intégration ESG <i>SFDR Sustainable Investment Good Governance filter</i>, exclusions des entreprises qui ne remplissent pas les conditions de « Good Governance » selon la politique « Ossiam Sustainable Investment Policy ». Comme sous-critères de bonnes pratiques de gouvernance, toutes les entreprises suivantes seront exclues : • Entreprises domiciliées dans des pays inscrits sur les listes grise ou noire du GAFI. • Entreprises domiciliées dans des pays inscrits sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales. • Entreprises domiciliées dans des pays inscrits sur la liste du gouvernement français des pays non coopératifs ETNC • Entreprises en violation des chapitres VII ou XI des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales <i>Best-In-Class</i> : élimination des 30% de titres les moins bien notés en intensité carbone (Scope 1+2+3). Dans le cas où certains titres auraient déjà été éliminés par les exclusions précédentes, le filtre Best-in-Class n'exclut que la portion restante nécessaire pour atteindre une réduction en sélectivité de 30%. Objectifs Au moins 40% des investissements sont classifiés comme investissements durables selon la politique OSIP². Réduction intensité carbone (Scope 1+2+3) de 40% par rapport à celle de l'univers d'investissement. Réduction de 50 % de l'exposition à l'absence de politique de prévention des accidents du travail par rapport à l'univers d'investissement Critères Label ISR – Principal Adverse Impacts INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT Émissions de gaz à effet de serre Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements <i>Intensité carbone (Scope 1+2+3) – Indicateur à surperformer – taux de couverture minimal 90%</i> INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION Questions sociales et de personnel Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail <i>Investissement dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail – Indicateur à surperformer – taux de couverture minimal 90%</i>
Ossiam US Equity Factors Screened UCITS ETF	Analyse ESG Au moins 90% des entreprises éligibles doivent faire l'objet d'une analyse extra-financière portant sur les critères ESG et les empreintes carbone. Exclusions Violations du Pacte mondial de l'ONU, armement controversé, tabac, charbon thermique, pétrole ou gaz arctique, sables bitumineux, controverses sévères (niveau 5), production d'électricité à partir de charbon thermique > 20% du total, entreprises constituées dans des pays sur les listes grise ou noire du GAFI. Intégration ESG <i>Best-In-Class</i>, sélectionne les 80% des titres les mieux notés ESG. Objectifs Pilier « Multi-Factor Stocks » Réduction empreinte carbone (Scope 1+2+3) de 40% par rapport à celle de l'univers d'investissement. Réduction intensité carbone (Scope 1+2+3) de 40% par rapport à celle de l'univers d'investissement. Réduction émissions potentielles à partir des réserves fossiles de 40% par rapport à celles de l'univers d'investissement. Score ESG supérieur ou égal à celui de l'univers d'investissement. Pilier « Multi-Factor Secteur » Réduction empreinte carbone (Scope 1+2+3) de 40% de chaque secteur par rapport au même secteur dans l'univers d'investissement. Le portefeuille final est composé à 50% du portefeuille "Stock Factor" et à 50% du portefeuille "Multi-Factor Secteur".
Ossiam US Minimum Variance Screened NR UCITS ETF	Analyse ESG Au moins 90% des entreprises éligibles doivent faire l'objet d'une analyse extra-financière portant sur les critères ESG. Exclusions Violations du Pacte mondial de l'ONU, armement controversé, controverses sévères (Niveau 5). Intégration ESG <i>Best-In-Class</i>, sélection des 70% des titres les mieux notés ESG. Objectifs Non applicable Fonds indiciel, le fournisseur de l'indice applique et vérifie le respect des contraintes décrites. L'équipe risque d'Ossiam ne vérifie pas les critères ci-dessus applicables à l'indice.

² OSIP : Ossiam Sustainable Investment Policy : politique définissant les investissements responsables, au sens du SFDR.

Ossiam Food for Biodiversity UCITS ETF	Univers d'investissement L'univers d'investissement est exclusivement limité au secteur alimentaire, tous les autres secteurs étant exclus. L'application de cette exclusion permet une conformité avec les exclusions du Label ISR au regard du critère environnemental, et armement controversé. Analyse ESG Au moins 90% des entreprises éligibles doivent faire l'objet d'une analyse extra-financière portant sur les critères ESG, l'empreinte carbone et l'empreinte de biodiversité Intégration ESG <i>Best-In-Class</i>, exclusion des 20% des entreprises les moins bien notées ESG. Les informations relatives à la biodiversité entrent à hauteur d'au moins 50% dans la note utilisée. <i>SFDR Sustainable Investment filter</i>, exclusions des entreprises qui ne sont pas classées comme Sustainable selon la politique « Ossiam Sustainable Investment Policy ». Comme sous-critères de bonnes pratiques de gouvernance tous les entreprises suivantes seront exclues : • Entreprises domiciliées dans des pays inscrits sur les listes grise ou noire du GAFI. • Entreprises domiciliées dans des pays inscrits sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales. • Entreprises domiciliées dans des pays inscrits sur la liste du gouvernement français des pays non coopératifs ETNC • Violation des chapitre VII et XI du Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales Exclusions • Liste d'exclusion Norges Bank • Violations du Pacte mondial de l'ONU • Controverses hautes et sévères (catégorie 4 et 5) • Tabac, culture, production et distribution • Charbon thermique • Pétrole ou gaz arctique • Sables bitumineux • Huile de palme Objectifs Réduction empreinte carbone (Scope 1+2+3) de au moins 30% par rapport à celle de l'univers d'investissement. Réduction intensité carbone (Scope 1+2+3) de au moins 30% par rapport à celle de l'univers d'investissement. Amélioration du score ODD – Environnement (scores des ODD à connotation environnementale) par rapport à celui de l'univers d'investissement. Amélioration du score ODD – Social (scores des ODD à connotation sociale) par rapport à celui de l'univers d'investissement. Alignement du portefeuille sur une trajectoire carbone qui prévoit une baisse de 70% des émissions en 2050 par rapport au niveau de 2010 du secteur agricole et alimentaire. Objectif de réduction de 50% de l'impact biodiversité par rapport à celui de l'univers d'investissement. Critères Label ISR AUTRES INDICATEURS RELATIFS AUX PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE Principales incidences négatives supplémentaires sur un facteur de durabilité Empreinte biodiversité (MSA) – <i>Indicateur à surperformer - taux de couverture minimal 90%</i> INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT Émissions de gaz à effet de serre Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissement Intensité carbone (Scope 1+2+3) – <i>Indicateur à surperformer – taux de couverture minimal 90%</i> L'ensemble des méthodes Intégration ESG et Exclusions obtiennent une réduction de 30% de son univers investissable ESG par rapport à l'univers d'investissement initial du fonds
Ossiam Europe ESG Machine Learning	Analyse ESG Au moins 90% des entreprises éligibles doivent faire l'objet d'une analyse extra-financière portant sur les critères ESG et les empreintes carbone. Exclusions • Production d'électricité à partir de charbon thermique > 20% du total • Entreprises domiciliées dans des pays inscrits sur les listes grise ou noire du GAFI. • Liste d'exclusion Norges Bank • Violations du Pacte mondial de l'ONU • Armement controversé • Controverses hautes et sévères (catégorie 4 et 5) • Tabac, culture, production et distribution • Charbon thermique • Nouveaux projets de charbon thermique • Société pétrolière ou gazière dérivant plus de 10% de ses revenus de l'exploration, l'extraction ou la distribution. • Nouveaux projets pétroliers ou gaziers • Producteurs d'électricité avec une intensité carbone qui n'est pas alignée avec les objectifs de l'Accord de Paris • Pétrole ou gaz arctique • Sables bitumineux • Fracking • Schistes bitumineux et l'huile de schiste • Pétrole extra-lourd • Pétrole ou gaz offshore ultra-profonds

	Intégration ESG <i>Best-In-Universe</i>, exclusion d'au moins 20% des titres les moins bien notés sur la base des critères déterminés par le processus Machine Learning ESG. <i>SFDR Sustainable Investment Good Governance filter</i>, exclusions des entreprises qui ne remplissent pas les conditions de « Good Governance » selon la politique « Ossiam Sustainable Investment Policy ». Comme sous-critères de bonnes pratiques de gouvernance tous les entreprises suivantes seront exclues : • Entreprises domiciliées dans des pays inscrits sur les listes grise ou noire du GAFI. • Entreprises domiciliées dans des pays inscrits sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales. • Entreprises domiciliées dans des pays inscrits sur la liste du gouvernement français des pays non coopératifs ETNC • Violation des chapitre VII ou XI des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales Objectifs Réduction empreinte carbone (Scope 1+2+3) de 40% par rapport à celle de l'univers d'investissement. Réduction émissions potentielles à partir des réserves fossiles de 40% par rapport à celles de l'univers d'investissement. Amélioration de 10% du score ESG par rapport à celui de l'univers d'investissement. Amélioration de 10% du score G par rapport à celui de l'univers d'investissement. Réduction intensité carbone (Scope 1+2+3) de 40% par rapport à celle de l'univers d'investissement. Réduction de 50 % de l'exposition à l'absence de politique de prévention des accidents du travail par rapport à l'univers d'investissement Critères Label ISR INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT Émissions de gaz à effet de serre Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissement Intensité carbone (Scope 1+2+3) – <i>Indicateur à surperformer – taux de couverture minimal 90%</i> INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION Questions sociales et de personnel Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail – <i>Indicateur à surperformer – taux de couverture minimal 90%</i> L'ensemble des méthodes Intégration ESG et Exclusions obtiennent une réduction de 30% de son univers investissable ESG par rapport à l'univers d'investissement initial du fonds
Ossiam ESG Shiller Barclays CAPE Europe Sector UCITS ETF	Analyse ESG Au moins 90% des entreprises éligibles doivent faire l'objet d'une analyse extra-financière portant sur les critères ESG et les empreintes carbone ou les émissions de gaz à effet de serre potentielles liées aux réserves (selon le secteur auquel le titre appartient). Exclusions Violations du Pacte mondial de l'ONU, armement controversé, tabac, charbon thermique, pétrole ou gaz arctique, sables bitumineux, controverses sévères (niveaux 4 et 5), production d'électricité à partir de charbon thermique > 20% du total, entreprises constituées dans des pays inscrits sur les listes grise ou noire du GAFI. Intégration ESG <i>Best-In-Class</i>, exclusion des 20% des titres les moins bien notés, dans un score qui considère les notes ESG et mesures carbone par secteur. Objectifs Non applicable Critères Non applicable
Suite de fonds de trésorerie Ossiam Serenity	Analyse ESG Au moins 90% des entreprises éligibles doivent faire l'objet d'une analyse extra-financière portant sur les critères ESG et les empreintes carbone. Exclusions 1 Tabac 0% : (avec 0% producteur, 0% distributeur, max 5% détaillant) 2 Armes controversées : 0% 3 Pétrole & Gaz : Exclusion des entreprises du secteur développant de nouveaux projets d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz fossile (conventionnel ou non-conventionnel) 4 Hydrocarbures à impact environnemental tel que : a Pétrole et gaz de schiste ; b Liquide et gaz étanches ; c Forages offshore ultra-profond ; d Forage en arctique ; e Extraction de sable bitumineux ; f Extraction de méthane de houille et de pétrole extra-lourd Seuil d'exclusion à 10% de la production (en barils produits). 5. Charbon : s'appliquent les exclusions suivantes pour les entreprises dont : a Chiffre d'affaires provenant du charbon thermique limité à 10% maximum ; b Charbon produit annuellement maximum : 10 Mt c Capacité électrique maximum générée à partir du charbon : 5 GW ; d Qui ne présente pas de développement de nouvelles capacités liées à la génération de charbon thermique supérieur à 300 MW de puissance. 6 entreprises en infraction avec les principes du Pacte mondial des Nations Unies ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales 7 entreprises dont la part du chiffre d'affaires provenant de la production ou de la vente de pesticides dépasse 5 % Objectifs

	Non applicable
	Critères Non applicable

Certains critères ci-dessus sont vérifiés dans le cadre d'un processus d'optimisation mathématique lors du rééquilibrage du portefeuille. Dans certaines conditions de marché, il peut s'avérer être impossible de trouver une solution pour pondérer les titres de l'univers éligible qui valide toutes les contraintes de l'optimisation décrites dans la politique d'investissement du fonds. Dans de telles circonstances, la société de gestion peut réduire proportionnellement une partie des contraintes (par exemple en réduisant progressivement l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre).

Glossaire

Best-In-Class : Cette technique de filtrage permet de sélectionner, dans un univers d'investissement donné, les meilleures entreprises sur la base d'un critère donné, tout en respectant des différences structurelles qui pourraient exister parmi différents groupes d'entreprises. L'exemple le plus utilisé est le *Best-In-Class* par *Peer Group* sur les scores ESG : les meilleurs titres sur la base du score ESG sont sélectionnés, ceci sur la base d'une classification fine, ce qui permet de comparer des entreprises qui opèrent dans un secteur industriel homogène. Le score ESG inclut plusieurs indicateurs sur l'environnement, le social et la gouvernance ; il est donc lié à l'impact des entreprises sur le changement climatique, sur la société et les communautés dans lesquelles elles opèrent, à la relation avec les employés, etc. Cette technique permet d'orienter les investissements vers les entreprises les plus vertueuses sans introduire de biais dans l'allocation sectorielle de la stratégie.

Best-In-Universe : Il s'agit de l'approche *Best-In-Class* dans le cas particulier où toutes les sociétés sont classées dans le même groupe, ce qui permet de réaliser une sélection sur la base d'une mesure (ESG par exemple, ou carbone) sur l'univers d'investissement dans son intégralité. Cette approche peut introduire des biais dans la sélection des titres, en fonction de la mesure utilisée. Par exemple, en classant selon les empreintes carbone, cette approche pourrait éliminer toutes les entreprises dans les secteurs de l'énergie ou des services aux collectivités, qui ont souvent des empreintes plus importantes que les entreprises des secteurs de la technologie ou de la santé. Elle est donc souhaitable lorsque la mesure ESG utilisée n'introduit pas de biais particulier (voir *Machine Learning ESG*).

Controverses : Nous mesurons les controverses sur la base de certains indicateurs des scores ESG qui sont liés aux « incidents ». Typiquement, ces incidents ont des impacts sociaux, environnementaux, réputationnels et financiers importants, et ils sont souvent le résultat d'une faiblesse dans la gestion du risque ESG. Ces indicateurs considèrent les incidents environnementaux liés à la chaîne d'approvisionnement, les incidents opérationnels, les incidents liés aux produits et services, les controverses avec les employés, les consommateurs, les régulateurs ou la justice, les scandales de corruption ou liés à la gouvernance des entreprises, etc. Ce critère est systématiquement utilisé en modalité filtre : toute entreprise, à tout moment, ayant un score de controverse supérieur au niveau maximal autorisé, est désinvestie par la stratégie d'investissement. Ces indicateurs sont exprimés sur une échelle de 0 (niveau le plus bas) à 5 (niveau le plus élevé).

Empreinte biodiversité : La somme des pressions identifiées sur la biodiversité (utilisations des sols, émissions de gaz à effet de serre, pollution de l'eau et de l'atmosphère) découlant des activités directes et indirectes des entreprises et de leurs produits et services tout au long de leur cycle de vie. Elle est mesurée en MSA-km². Le MSA (*Mean Species Abundance*) est une mesure de biodiversité qui permet de mesurer la perte de biodiversité dans l'environnement par rapport à l'état de la biodiversité à l'état naturel. Les empreintes biodiversité sont rapportées en ratio par rapport à une mesure financière (la valeur de l'entreprise, le capital employé ou la capitalisation boursière). La réduction d'empreinte biodiversité est une technique de gestion de portefeuille qui vise à contraindre le portefeuille sur un niveau d'empreinte biodiversité réduit par rapport à 1) un benchmark, 2) un niveau historique ou 3) une trajectoire. La réduction de l'empreinte biodiversité peut aussi être l'objectif primaire de la stratégie, qui vise donc à identifier le portefeuille avec l'impact le plus faible sur la biodiversité.

Empreinte carbone : La somme des émissions des gaz à effet de serre directes (Scope 1+2) et indirectes (Scope 3) d'une entreprise et de ses produits sur leur cycle de vie. Elle est mesurée en tonnes équivalent CO₂ (i.e. les émissions d'autres gaz à effet de serre, comme le méthane, sont converties en CO₂ selon les facteurs adoptés par les instances internationales (IPCC ou GHG Protocol) en fonction des équivalences thermochimiques des différents gaz du point de vue du réchauffement climatique). Au niveau du portefeuille, l'empreinte carbone est calculée selon les définitions techniques spécifiées dans le SFDR. La réduction de l'empreinte carbone est une technique de gestion de portefeuille qui vise à contraindre le portefeuille sur un niveau d'empreinte carbone réduit par rapport à 1) un benchmark, 2) un niveau historique ou 3) une trajectoire. Dans le cas de la réduction par rapport au benchmark, cette technique permet d'afficher un taux de réduction de l'empreinte constante dans le temps. Dans le cas d'un niveau historique (moins utilisé), le portefeuille vise une limite maximale à ne pas dépasser. Dans

le cas de la trajectoire, le portefeuille vise un niveau d'émissions qui suit une trajectoire (de décarbonation) identifiée au préalable, avec un taux de décarbonation prédéterminé.

Emissions potentielles à partir des réserves fossiles : Cet indicateur comptabilise les émissions liées aux réserves fossiles (pétrole, gaz, charbon). Ce sont donc des émissions potentielles, pas encore présentes dans l'atmosphère, mais qui le seront lorsque ces réserves seront exploitées. Cet indicateur est pertinent seulement pour les entreprises du secteur de l'énergie, qui ont souvent des réserves d'hydrocarbures dans leur bilan. Réduire ces émissions au niveau du portefeuille permet d'être moins exposé aux risques de voir la valeur financière de ces réserves baisser, mais aussi de privilégier les entreprises qui ont entamé la transition vers une économie bas carbone, en privilégiant des sources d'énergie fossiles dites de transition, comme le gaz, par rapport à celles plus carbonées, comme les sables bitumineux, ou en les réduisant progressivement par rapport aux sources d'énergie renouvelables.

Green-to-Brown ratio : C'est le ratio entre 1) la quantité d'électricité produite à partir de sources renouvelables hors nucléaire et 2) la quantité d'électricité produite à partir de sources fossiles (pétrole, gaz, charbon thermique). Cet indicateur peut être utilisé :

- Comme filtre, qui permet de sélectionner les entreprises avec le meilleur profil
- Comme critère d'investissement, en maximisant ce ratio au niveau du portefeuille.

Les sociétés avec un ratio plus élevé sont mieux positionnées pour saisir les opportunités liées à la transition vers une économie bas carbone.

Intensité carbone : La somme des émissions des gaz à effet de serre directes (Scope 1+2) et indirectes (Scope 3) d'une entreprise et de ses produits sur leur cycle de vie, rapportée à une mesure financière (par exemple le chiffre d'affaires). Elle est mesurée en tonne équivalent CO₂ par million d'euros (ou autre devise si plus approprié). Au niveau du portefeuille, l'intensité carbone est calculée selon les définitions techniques spécifiées dans le SFDR. La réduction d'intensité carbone est une technique de gestion de portefeuille qui vise à contraindre le portefeuille sur un niveau d'intensité réduit par rapport à 1) un benchmark, 2) un niveau historique ou 3) une trajectoire. Dans le cas de la réduction par rapport au benchmark, cette technique permet d'afficher un taux de réduction de l'intensité constant dans le temps. Dans le cas de la trajectoire, le portefeuille vise un niveau d'émissions qui suit une trajectoire (de décarbonation) identifiée au préalable, avec un taux de décarbonation prédéterminé. Un portefeuille affichant une réduction d'intensité carbone vise à identifier et investir dans les entreprises, tous secteurs confondus, qui ont une bonne maîtrise de leurs processus opérationnels, générant davantage de chiffre d'affaires à parité d'émissions carbone.

Machine Learning ESG : Ossiam utilise des techniques de *machine learning* appliquées aux données ESG, notamment des indicateurs liés à l'impact sur le changement climatique, pour identifier les sociétés qui présentent, une opportunité ou un risque compte tenu de leur profil établi sur la base d'indicateurs ESG. La richesse des données ESG, lorsqu'elles sont correctement exploitées, peut permettre d'obtenir une vision plus fine des risques matériels liés à l'investissement durable. L'application de la méthodologie permet de classer les émetteurs en deux groupes : émetteurs risque ESG et émetteurs opportunité ESG. Cette méthodologie fait partie de la propriété intellectuelle d'Ossiam.

Secteurs contestés : Il s'agit de secteurs qui représentent des obstacles pour certains investisseurs dans la recherche d'un impact positif sur la société et en ligne avec leurs objectifs éthiques. L'exclusion de ces secteurs se fait sur la base de la chaîne de valeur, en excluant à la fois les acteurs principaux dans ces secteurs, ainsi que les fournisseurs principaux ou les institutions financières qui auraient des expositions significatives dans ces entreprises. Parmi ces secteurs, on retrouve l'armement controversé, le tabac, le charbon thermique, la prospection de pétrole en zone arctique, les sables bitumineux ou l'huile de palme.